

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 77 (1932)
Heft: 5

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse : **ABONNEMENT** Pour l'Etranger :
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.25 1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—
3 mois fr. 4.— Prix du numéro fr. 1.50 3 mois fr. 5.—

DIRECTION ET RÉDACTION :

Major R. MASSON, Avenue Druey, 11, Lausanne. Tél. 32.217.

ADMINISTRATION, ABONNEMENT, VENTE :

Imprimeries Réunies, S. A., Av. de la Gare, 23, Lausanne. Chèques post. II.5209

ANNONCES : Agence de Publicité Gust. Amacker, Palud, 3, Lausanne.

Le Service de renseignements dans les corps de troupes d'infanterie.

PREMIÈRE PARTIE

I. INTRODUCTION.

L'étude ci-après n'a pas la prétention de traiter toutes les questions concernant le Service de renseignements (S. R.). Plusieurs articles, écrits par des personnes plus ou moins compétentes, ont déjà paru sur ce sujet dans nos différents journaux militaires. Je ne reviendrai pas non plus en détail sur l'utilité et la valeur d'un S. R. bien organisé pour l'exercice du commandement. La dernière guerre a montré d'une manière indiscutable sa nécessité et notre S. C. 1927 y consacre un chapitre entier (art. 99 à 116).

Les officiers de renseignements (of. de rens.) des régiments et des brigades d'infanterie, malgré le titre pompeux dont ils ont été gratifiés se trouvent cependant en présence d'un problème aussi nouveau que complexe dans sa résolution. Tout en ayant une idée très générale sur le fonctionnement du S. R.,